

# Rapport de la Commission académique session 2024

## Académie de : GRENOBLE

La commission académique se félicite des contacts sereins et efficaces avec les différents services de la Division des Examens et Concours (DEC) et la Division des Services Informatiques (DSI) de l'académie de Grenoble avec qui il est aisé de travailler avec toute la célérité nécessaire malgré la complexité des organisations.

La commission remercie particulièrement :

M. Nicolas Minazzi, chargé de mission examens pour la qualité de son travail et pour son engagement.

L'Académie de Créteil pour la mise à disposition du logiciel Examens EPS et F. Bruchon, F. Sacco pour l'accompagnement et l'aide apportée.

## 1. La commission

### 1.1 Organisation générale

L'académie de Grenoble assure le suivi de 297 établissements répartis de la manière suivante :

- Académie Grenoble LGT-LP-CFA-MFR : 260
- Lycée Français à l'Etranger (LFE) zone Moyen-Orient : 28
- GESBF (Suisse) : 9

40 708 élèves sont évalués en CCF.

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) est composée de 24 membres convoqués par la (DEC) : 4 IA-IPR, 1 chargé de mission examens, 18 professeurs (9 femmes et 9 hommes représentant les 5 départements de l'académie) dont 2 professeurs de l'enseignement privé et d'un représentant des LFE, le médecin conseiller technique du recteur. Le renouvellement, effectué au tiers chaque année, permet l'implication de nombreux lycées dans les travaux d'harmonisation.

La commission est présidée par les IA-IPR d'EPS qui représentent Madame La Rectrice.

Pour ces travaux, une rémunération est prévue sur les moyens disciplinaires. Les frais de déplacement sont pris en charge par la DEC.

Elle s'est réunie 3 fois au cours de l'année scolaire 2023-2024 :

- **21 novembre 2023** : pour analyser les protocoles d'évaluation saisis par les établissements dans l'application nationale CYCLADES et pour valider les Fiches Certificatives d'Activités (FCA.).
- **14 juin 2024** : pour préparer les travaux d'harmonisation. La commission a étudié les dossiers des établissements et présenté les résultats et les statistiques à l'ensemble des référents examens de l'académie en visio conférence en raison des contraintes budgétaires de la DEC. Des entretiens ont été programmés en visio-conférence pour recueillir des informations auprès des établissements au-dessus ou en dessous de l'intervalle de confiance concernant la moyenne académique et présentant un écart filles-garçons (F/G) les plus importants compris :
  - pour la voie générale et technologique entre 2,26 et 1,50.
  - pour le baccalauréat professionnel (BCP) entre 4,15 et 2,08.
  - pour le CAP entre 3,68 et 2.

Ces établissements ont ainsi pu exposer les situations particulières susceptibles d'expliquer les écarts aux fourchettes de recevabilité des moyennes de notes. Ces informations ont été transmises à la commission académique pour éclairer les prises de décisions. Les référents des LFE ont tous été reçus en entretien par M. Vuillaume, enseignant formateur à l'AEFE pour présenter leurs résultats. La commission s'est appuyée sur les éléments fournis pour procéder aux harmonisations nécessaires.

- **18 juin 2024** : pour harmoniser et valider les notes.

### 1.2 Principes d'harmonisation retenus par examen :

<b>Fourchettes d'harmonisation</b>	Bac G et T	BCP	CAP
<b>Moyennes établissements 2024</b>	<b>13.42 – 16.42</b>	<b>12.87 – 16.47</b>	<b>11.69 – 15.69</b>

**Au regard des résultats, la fourchette d'acceptabilité de l'écart de notation entre les filles et les garçons a été fixée cette année à 1 point pour le bac G et T, à 1,2 pour le BCP et 1 pour le CAP.**

Les résultats de tous les établissements dont les moyennes se situaient hors des fourchettes ont été étudiés. Ceux dont les effectifs totaux, par diplôme, sont inférieurs à 20 élèves ne sont pas harmonisés pour un écart à la moyenne académique. Ceux dont l'effectif d'un des deux sexes est égal ou inférieur à dix ne le sont pas au titre de l'écart entre les filles et les garçons.

Les principes d'harmonisation suivants ont été adoptés pour tous les examens et appliqués en fonction des situations des établissements :

- Si la moyenne de l'établissement est en dessous de la fourchette d'acceptabilité, et que l'écart de notation des filles et des garçons est acceptable, alors la moyenne des garçons et des filles est augmentée.
- Si la moyenne se situe au-dessus de la fourchette d'acceptabilité, les moyennes des filles et des garçons sont diminuées de la même façon.

Pour les écarts hors fourchette des moyennes entre les filles et les garçons, l'harmonisation porte sur les notes d'EPS ou sur les notes de certaines APSA situées hors fourchette, en tenant compte du niveau de la moyenne générale de l'établissement.

Certains établissements sont harmonisés pour écart/ à la moyenne académique puis au titre de l'écart F/G.

### **1.3 Liste académique d'APSA (BAC Général)**

GLISSE SUR NEIGE (SKI, SNOWBOARD)  
CROSS TRAINING  
BIATHLON  
COURSE TOUT TERRAIN  
ULTIMATE

## **2. Résultats académiques de la session : baccalauréats G, T et Pro**

### **2.1 Enseignement commun : harmonisations réalisées**

#### **BGT**

- BGT Académiques : 29 établissements harmonisés (2 au titre de l'écart à la moyenne académique et 27 au titre de l'écart F/G) soit 3694 candidats.
- BGT LFE : 14 établissements harmonisés soit 542 candidats.

Des harmonisations ont été réalisées au titre de l'écart/ à la moyenne académique et/ou des écarts F/G. Celles-ci tiennent compte de la grande diversité des conditions de l'enseignement de l'EPS dans les différents lycées.

- Types et hiérarchisation des critères utilisés (cf 1.2)

#### **BCP :**

- 21 établissements harmonisés soit 709 candidats (3 au titre de l'écart à la moyenne académique et 18 au titre de l'écart F/G).
- Types et hiérarchisation des critères utilisés (cf 1.2)

La commission a fait évoluer ses modalités d'organisation et d'harmonisation ce qui a permis de prendre davantage en compte les contextes et les problématiques particulières des établissements mais également de réduire légèrement les écarts F/G en procédant établissement par établissement. Elle devra poursuivre l'année prochaine en différenciant les BAC G et T et en continuant de porter un regard attentif aux écarts F/G qui demeurent encore trop importants (voir ci-dessous).

## 2.2 Réflexions sur les résultats de cette année

### Evolution des résultats

Examen	2024			2023			2022		
	Moy	Effectifs	Ecart G-F	Moy	Effectifs	Ecart G-F	Moy	Effectifs	Ecart G-F
BGT	14,97	27752	0,74	14,67	27174	0,74	14,8	26529	0,8
BCG	15,41	19600	0,77	15,14	19425		15,18	19192	
BTN	13,90	8152	0,97	13,49	7749		13,79	7337	
BCP	14,73	7809	0,88	14,14	7812	0,81	14,27	8168	0,9

La commission observe une augmentation des moyennes pour toutes les filières après la relative stabilisation (hormis le BTN -0,3) de celles-ci en 2023 (+0,3 en BGT, +0,41 en BTN, + 0,59 en BCP après harmonisation).

Cependant, l'écart des résultats entre le BCG et le BTN demeure trop élevé autour de 1,5. Si les conditions matérielles d'organisation des travaux de la CAHPN n'ont pas permis de travailler spécifiquement sur ce sujet, il fera partie des axes de travail de l'année scolaire 2024-2025 en termes de sensibilisation des équipes sur la prise en compte des particularités des publics constituant les groupes-classes. Cet écart interroge également les attendus des FCA (situations d'évaluation et indicateurs dans les degrés de maîtrise) mais aussi l'offre de formation, les modes d'entrées dans l'activité...

Les problématiques d'absences, de décrochages, de stratégies d'évitement d'une épreuve ont été mises en avant par les enseignants lors de pré-commissions. Elles perturbent la continuité des apprentissages et impactent les résultats aux évaluations.

### Evolution des écarts entre les filles-garçons, avant et après harmonisation

L'ensemble des remarques formulées ci-dessous s'applique également à l'écart G/F stable depuis 3 ans.

Si la modification des modalités d'harmonisation pour la session 2023 par rapport à celles de 2022 (cf 1.2) a permis des harmonisations plus fines et davantage ciblées, elle n'a pas impacté de façon significative les écarts G/F (de - 0,06 à 0,14 selon les filières). Il sera nécessaire de fixer d'autres critères pour la session 2025.

#### ➤ **BGT :**

- **Moyennes des champs d'apprentissage et des APSA et leur taux de fréquentation**

### CA

CA	Répartition des programmations	Moyenne	Ecart F/G
CA4	31%	14,47	-1,89
CA1	23%	15,01	-0,96
CA5	22%	15,54	-0,04
CA2	12%	14,81	-0,36
CA3	12%	15,10	+0,97

La répartition des CA dans l'offre de formation reste inchangée malgré les retours faits aux établissements ; les CA4 et CA1 demeurent les plus programmés (50%) alors que ce sont les plus inéquitables au niveau des écarts F/G -1,89 et -0,96. De plus, le CA4 est celui où les élèves obtiennent les résultats les plus faibles (14,47). Le CA5 celui où les élèves sont les plus en réussite (15,54) ; il également le plus neutre en termes d'écart F/G.

Le CA3 est le seul favorable aux filles (+0,97) et le CA2 est assez neutre (-0,36).

### Effectifs/APSA BGT

Epreuves	Moyenne	%	Epreuves	Moyenne	%
Courses	15,02	53,3	CTT	14,57	2,1
Badminton	14,34	46,7	Biathlon	15,64	2,0
Musculation	15,69	36,2	Ultimate	14,84	1,8
Escalade	14,86	23,6	Arts du cirque	13,96	1,4
Volley-ball	14,57	21,6	Natation en durée	15,23	0,9
Danse(s)	15,13	15,8	Sports de boules	14,57	0,7
Acrosport	15,26	14,1	Football	14,68	0,7
Course en durée	15,1	11,6	Lancers	13,4	0,6
Step	15,33	11,3	Boxe française	14,14	0,6
Basket-ball	14,65	8,8	Autre APSA	16,5	0,5
Natation vitesse	15,15	8,2	Judo	15,51	0,3
Course d'orientation	14,27	6,0	Yoga	16,92	0,2
Handball	14,73	5,1	Autre APSA	17,81	0,2
Circuit training	15,9	4,1	Triathlon athlétique	16,85	0,1
Tennis de table	14,29	3,4	Triple saut	13,38	0,1
Gymnastique	14,67	2,8	Ski de descente	19,39	0,1
Sauts	14,02	2,6	Combiné athlétique	13,48	0,0
Sauvetage aquatique	15,84	2,3	Marche	12,52	0,0
Rugby	14,85	2,3	Curling	17,11	0,0

### APSA les plus programmées, écart F/G

Epreuves	Garçons		Filles		Ecart My F/G
	Effectif	Moy G	Effectif	Moy F	
Courses	7580	15,6	7198	14,4	-1,2
Badminton	5417	15,53	7535	13,48	-2,05
Musculation	4929	15,89	5126	15,49	-0,4
Escalade	3396	14,9	3166	14,82	-0,08
Volley-ball	3319	15,46	2689	13,45	-2,01
Danse(s)	957	14,16	3435	15,39	+1,23
Acrosport	1404	14,71	2499	15,57	+0,86
Course en durée	1492	15,01	1732	15,17	+0,16
Step	1030	14,55	2113	15,7	+1,15
Basket-ball	1238	15,29	1217	13,99	-1,3

Les activités les plus représentées et fréquentées sont toujours les courses, le badminton et la musculation. Les APSA les plus favorables aux filles en termes d'écart F/G et de moyennes sont la danse (15,39 : +1,23), le step (15,70 : +1,15), l'acrosport (15,57 : +0,86).

Certaines APSA sont presque neutres quant à l'écart F/G : l'escalade (-0,08), la course en durée (-0,16), la musculation (-0,40).

Celles les plus défavorables aux filles sont toujours : le badminton (2<sup>ème</sup> APSA programmée) (13,48 : -2,05), le volley-ball (5<sup>ème</sup> APSA programmée) (13,45 : -2,01), le basket-ball (13,99 : -1,30), et les courses (1<sup>ère</sup> APSA programmée) (14,40 : -1,20).

L'ensemble de ces observations, identiques à celles déjà réalisées l'année dernière doit interroger les équipes en termes d'offre de formation (CA, APSA), de modes d'entrées dans l'APSA, de formes de groupement, d'attendus dans les niveaux de maîtrise des FCA au regard des AFL, de réussite des élèves et des filles en particulier.

- **Inaptitudes et épreuves adaptées**

#### Inaptes totaux BGT :

180 garçons et 493 filles

Le pourcentage total d'inaptes totaux est sensiblement identique à celui de la session 2023 (+0,3).

La proportion des filles (3,3 %) par rapport à celle des garçons (1,4 %) questionne d'autant que cette tendance est encore plus importante dans la voie technologique (3,9%). Ces éléments sont à surveiller et à mettre en relation avec les remarques ci-dessus concernant le BTN.

## Descriptif des épreuves adaptées BGT

### Menu adapté 2 CCF

Le nombre d'élèves concernés par les épreuves adaptées est en forte baisse (de 107 à 43). Celle-ci pourrait peut-être s'expliquer par des adaptations opérées sans pour autant que les équipes rédigent une FCA spécifique ou créent de protocoles spécifiques.

17 activités sont proposées, elles concernent les 5 CA.

La moyenne est de 14,95. Elle est en progression par rapport à celle de 2023 (14,29) et légèrement au-dessus de la moyenne académique.

### ➤ BCP

- Moyennes des champs d'apprentissage et des APSA et leur taux de fréquentation

### CA

CA	Répartition des programmation	Moyenne	Ecart F/G
CA4	32%	14,33	-1,6
CA5	26%	14,78	-0,46
CA1	23%	14,11	-1,28
CA2	14%	14,45	+0,45
CA3	15%	14,46	+0,59

La répartition des CA dans l'offre de formation reste globalement inchangée par rapport à la session 2023. Les 3 CA où les élèves sont le plus en réussite cette année sont les CA5, CA3, CA2. Le CA1 demeure celui où la moyenne est la plus basse.

Concernant l'écart F/G, le CA3 et le CA2 sont ceux les moins défavorables aux filles (+0,59 et +0,45) alors que leurs parts dans la répartition sont faibles (15% et 14%).

L'ensemble de ces observations, identiques à celles déjà réalisées l'année dernière doit interroger les équipes en termes d'offre de formation (CA et plus spécifiquement le CA3, APSA), de modes d'entrées dans l'APSA, de forme de groupement (formation), d'attendus dans les niveaux de maîtrise des FCA au regard des AFLP, de réussite des élèves et des filles en particulier. L'académie, cette année a constitué un groupe d'experts sur le CA3. L'équipe des IA-IPR souhaite qu'une réflexion soit menée autour de la problématique de la programmation des APSA du CA3 dans la voie professionnelle (voir 3.2)

### Effectifs/APSA BCP

Epreuves	Moyenne	%	Epreuves	Moyenne	%
Musculation	14,82	60,0	Saut en hauteur	12,75	1,2
Badminton	14,14	53,6	Lancer de disque	12,75	1,0
Course demi-fond	14	34,1	Ski nordique	14,88	1,0
Escalade	14,7	23,9	Sports de boules	15,48	0,8
Volley-ball	14,62	17,9	Futsal	15,44	0,8
Course de relais	14,47	12,2	CTT	14,67	0,7
Course d'orientation	13,34	9,4	Course de vitesse	15,27	0,7
Step	14,75	8,6	Arts du cirque	14,61	0,7
Basket-ball	14,57	6,4	Triathlon athlétique	14,96	0,7
Acrosport	14,65	5,7	Autre APSA	15,04	0,7
Tennis de table	14,26	5,0	Autre APSA	14,8	0,6
Biathlon	14,56	4,0	Trampoline	15,29	0,6
Circuit training	15,23	4,0	Rugby	16,3	0,6
Combiné athlétique	14,16	3,9	Biathlon athlétique	12,48	0,6
Danse(s)	14,73	3,7	Boxe française	16,18	0,4
Gymnastique	13,68	3,7	Natation vitesse	15,65	0,4
Football	15,03	3,6	Triple saut	10,37	0,4
Randonnée	15,32	3,6	Baseball (softball ...)	14,83	0,3
Course en durée	13,77	3,1	Ski de fond	13,5	0,2
Handball	14,38	2,7	Judo	16,47	0,2
Lancer de javelot	13,46	2,0	Saut en longueur	11,86	0,1
Sauvetage aquatique	15,21	1,5	Tennis	13,15	0,1
Courses	13,86	1,5	Marche	12,61	0,1
Ultimate	13,1	1,3	Equitation	16,31	0,1
Saut en pentabond	14,48	1,2	Pétanque	14,1	0,1

Epreuves	Garçons		Filles		Ecart My F/G
	Effectif	Moy	Effectif	Moy	
Musculation	3209	15,04	1479	14,36	-0,68
Badminton	2436	14,83	1753	13,18	-1,65
Course demi-fond	1753	14,49	906	13,02	-1,47
Escalade	1205	14,79	660	14,54	-0,25
Volley-ball	1012	14,92	388	13,84	-1,08
Course de relais	500	15,04	452	13,83	-1,21
Course d'orientation	437	13,8	298	12,65	-1,15
Step	187	13,9	486	15,07	+1,17
Basket-ball	269	15,17	232	13,86	-1,31
Acrosport	170	13,97	275	15,06	+1,09

### APSA les plus programmées, écart F/G

Les activités les plus représentées sont toujours le ½ fond, le badminton et la musculation.

Les APSA les plus favorables aux filles en termes d'écart F/G et de moyennes sont le step (14,75 : +1,17), l'acrosport (14,65 : +1,09).

Certaines APSA sont presque neutres quant à l'écart F/G : l'escalade (-0,25), la musculation (+0,68). Ce qui est positif pour la musculation car elle est la 1<sup>ème</sup> APSA programmée.

Celles les plus défavorables aux filles sont toujours : le badminton (14,14 : -1,65) (2<sup>ème</sup> APSA programmée), le basket-ball (14,57 : -1,30) (9<sup>ème</sup> APSA programmée), et le ½ fond (14,00 : -1,47) (3<sup>ème</sup> APSA programmée). Les remarques et les points d'attention quant à ces résultats sont les mêmes que ceux formulés pour la voie GT.

- Inaptitudes et épreuves adaptées.

### Inaptes totaux BCP

60 garçons et 79 filles

Le pourcentage d'inaptes totaux est en baisse par rapport à 2023 : 1,8 pour 2,08. Mais la question de la proportion des filles (2,7 %) par rapport à celle des garçons (1,2 %) est également à souligner comme dans la voie GT.

### Descriptif des épreuves adaptées BCP

### Menu adapté 2 CCF

132 élèves sont concernés dont 7 filles.

11 activités sont proposées, elles concernent 4CA sur 5 (aucune APSA du CA3). La moyenne de 14,11, est inférieure de 0,62 par rapport à la moyenne académique contre un écart de 1,59 l'année dernière avant harmonisation. La commission se satisfait de cette évolution attestant de la prise en compte des conseils prodigués.

Le nombre d'élèves concernés par les épreuves adaptées est en forte baisse (de 107 à 43). Il pourrait peut-être s'expliquer par des adaptations opérées sans pour autant que les équipes rédigent une FCA spécifique ou créent de protocoles spécifiques.

### 2.3 Enseignement optionnel

Cette année 385 candidats ont été évalués en enseignement optionnel d'EPS.

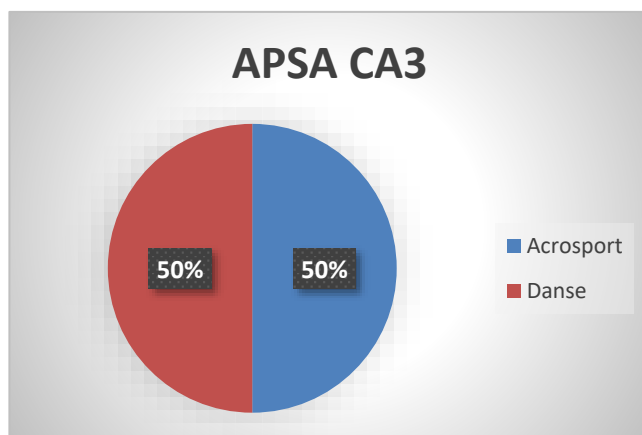
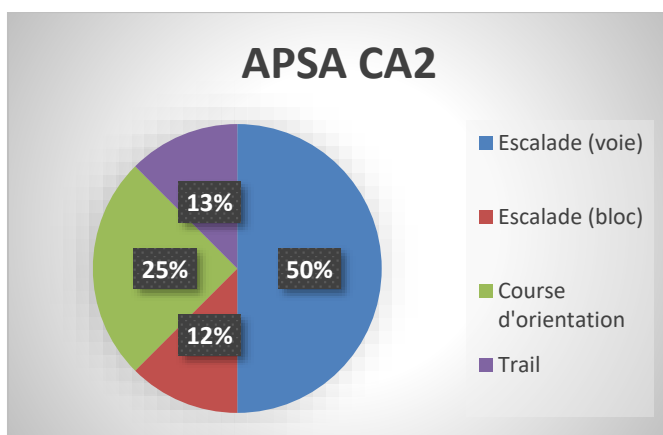
	Session 2024
Moyenne générale EO EPS/20	<b>16,75</b>

### 2.4 Enseignement de spécialité EPPCS

Cette année 227 candidats ont été concernés par l'épreuve de spécialité EPPCS, dont 3 candidats individuels. Ils sont répartis dans 9 établissements qui sont autant de centre d'examens. Notons qu'un établissement ne propose l'EPPCS qu'à des élèves SHN.

#### Epreuves orales

Pour la session 2024, les activités des champs d'apprentissage 2 et 3 ont été retenues dans notre académie.



#### Résultats des candidats aux épreuves écrites

	Moyenne académique (candidats scolaires)	
	Session 2023	Session 2024
Epreuve de commentaire d'une prestation physique/8	5,54	5,43
Epreuve de pratique physique/12	9,01	8,91
Total épreuves orales/20	<b>14,53</b>	<b>14,34</b>

#### Epreuves écrites

	Moyenne académique (candidats scolaires)			
	Session 2023		Session 2024	
	J1	J2	J1	J2
Dissertation/10	5,83	5,69	5,96	5,34
Etude de documents/10	5,48	4,88	5,33	5,40
Total épreuves écrites/20	<b>10,99</b>		<b>11,09</b>	

	Moyenne académique (candidats scolaires)	
	Session 2023	Session 2024
Moyennes générales EPPCS/20	<b>12,76</b>	<b>12,71</b>

Tous les jurés (spécialistes et non spécialistes) ont été formés lors d'une visio d'accompagnement. Les résultats de la session 2024 sont très proches de la session 2023 (12,71 contre 12,76 en 2023). Il existe une variabilité de la réussite selon les centres d'examens qui est difficile à expliquer. Une focale sera mise sur cette question durant l'année scolaire à venir, notamment en interrogeant la cohérence entre les évaluations ponctuelles terminales et le contrôle continu.

### 3. Résultats académiques de la session : CAP en CCF

#### 3.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées

- 11 établissements harmonisés soit 491 candidats (3 au titre de l'écart à la moyenne académique et 8 au titre de l'écart F/G)
- Types et hiérarchisation des critères utilisés (cf 1.2)

#### 3.2 Réflexions sur les résultats de cette année

##### Evolution des résultats

Après un fléchissement de la moyenne académique en 2023 par rapport à 2022 (-0,45), nous constatons une augmentation de celle-ci de +0,34. Ces résultats se situent au-dessus de la moyenne nationale de la session 2023 (+0,46). L'écart F/G demeure stable depuis trois ans autour de 0,5 (le plus réduit des diplômés et inférieur à celui national de -0,25).

Ces tendances, encourageantes, seront à mettre en perspective avec les résultats nationaux de la session 2024.

##### Evolution des écarts entre les filles et les garçons, avant et après harmonisation

Comme pour le baccalauréat, si la modification des modalités d'harmonisation pour la session 2023 par rapport à celle de 2022 (cf 1.2) a permis des harmonisations plus fines, elle n'a pas impacté de façon significative les écarts F/G (de -0,08). Il sera nécessaire de fixer d'autres critères pour la session 2025.

- Moyennes des champs d'apprentissage et des APSA et leur taux de fréquentation

#### CA

CA	Répartition des programmation	Moyenne	Ecart F/G
CA4	42,5%	13,63	-0,96 G
CA5	27,4%	14,07	-0,07G
CA1	19,6%	13,35	-0,9 G
CA2	9,2%	14,11	-0,03G
CA3	1,4%	14,26	-1,07G



Epreuves	Moyenne	%	Epreuves	Moyenne	%
Musculation	14,09	40,6	Gymnastique	14,32	0,7
Badminton	13,69	39,6	Sauvetage aquatique	14,63	0,7
Course demi-fond	13,37	23,6	Boxe française	15,62	0,6
Tennis de table	13,03	20,0	Tir à l'arc	14,55	0,5
Escalade	14,33	10,9	Sports de boules	12,84	0,5
Basket-ball	14,06	9,1	Natation vitesse	13,56	0,5
Circuit training	13,71	8,5	Rugby	16,18	0,4
Course d'orientation	13,45	5,8	Arts du cirque	13,65	0,4
Course de relais	13,78	3,5	Marche	13,5	0,3
Volley-ball	13,99	2,9	Autre APSA	14,86	0,3
Step	14,78	2,5	Triathlon athlétique	14,15	0,2
Futsal	14,31	2,2	Combiné athlétique	11,77	0,2
Football	13,96	1,7	Course de vitesse	14,5	0,2
Danse(s)	14,48	1,5	Baseball (softball ...)	14,29	0,2
Course en durée	14,09	1,5	Equitation	18	0,2
Lancer de javelot	13,32	1,1	CTT	14,99	0,1
Biathlon	15,18	1,0	Tennis	13,17	0,1
Lancer de disque	11,97	0,8	Saut en longueur	10,11	0,1
Handball	14,06	0,7	Acrosport	13,17	0,1

La répartition des CA dans l'offre de formation reste globalement inchangée en comparaison de la session 2023. Les élèves sont le plus en réussite dans les CA5, CA3, CA2. Le CA4 est le plus fréquenté alors qu'il fait partie avec le CA1 des champs dans lesquels les élèves obtiennent de moins bons résultats.

Concernant l'écart F/G, le CA2 et le CA5 sont les moins défavorables filles (-0,03 et -0,07). Il est à noter que ce dernier est le 2<sup>ème</sup> CA le plus programmé. La part du CA3 dans la répartition des CA est très faible (1,4%) et en diminution par rapport à 2023. Il est favorable aux garçons en termes de moyennes obtenues. Le CA1 est le plus inéquitable.

L'ensemble de ces observations, identiques à celles déjà réalisées l'année dernière doit interroger les équipes en termes d'offre de formation (choix des CA et plus spécifiquement le CA3), d'APSA, de modes d'entrées dans l'APSA, de formes de groupement et de réussite des élèves et des filles en particulier (voir remarques BCP).

### APSA les plus programmées, écart F/G

Epreuves	Garçons		Filles		Ecart My F/G
	Effectif	Moy	Effectif	Moy	
Musculation	1549	14,19	541	13,8	-0,39
Badminton	1456	13,99	586	12,93	-1,06
Course demi-fond	990	13,54	228	12,61	-0,93
Tennis de table	823	13,13	209	12,62	-0,51
Escalade	334	14,38	225	14,24	-0,14
Basket-ball	326	14,47	142	13,08	-1,39
Cross training	384	13,63	56	14,22	+0,58
Course d'orientation	261	13,64	38	11,95	+1,69
Course de relais	100	14,71	82	12,56	-2,15
Volley-ball	113	14,08	35	13,68	-0,39

La musculation, le badminton et le ½ fond demeurent les activités les plus programmées.

La seule APSA favorable aux filles en termes d'écart de notes F/G est le cross training (+0,58) (7<sup>ème</sup> APSA programmée), celles les plus neutres sont l'escalade (-0,14) (7<sup>ème</sup> APSA programmée), la musculation (-0,39) (1<sup>ère</sup> APSA programmée), et le volley-ball (-0,39) (10<sup>ème</sup> APSA programmée). Concernant cette dernière, il est possible de voir au travers de ces résultats une prise en compte par les enseignants des conseils formulés lors

de la session précédente. Ce qui n'est pas le cas pour le baccalauréat où des écarts importants demeurent (autour de 1 point en BGT et de 2 points en BCP).

L'APSA la plus défavorable aux filles est la course de relais (-2,15).

Les préconisations de la CAHPN pour le CAP sont identiques à celles déjà réalisées pour le baccalauréat et à celles de l'année dernière. Ces observations doivent interroger les équipes en termes d'offre de formation (CA, APSA), de modes d'entrées dans l'APSA, de formes de groupement, d'attendus dans les niveaux de maîtrise des FCA au regard des AFLP, de réussite des élèves, et des filles en particulier.

- **Inaptitudes et épreuves adaptées.**

#### **Inaptes totaux CAP**

42 garçons et 42 filles.

Le pourcentage d'inaptes totaux est en augmentation de 0,5% par rapport à la session 2023.

Et comme pour les autres diplômes, la proportion des filles (2,9 %). par rapport à celle des garçons (1,1 %) est beaucoup plus conséquente.

#### **Descriptif des épreuves adaptées CAP**

##### **Menu adapté 2 CCF**

328 élèves sont concernés dont 123 filles.

8 activités sont proposées, elles concernent 4 CA sur 5 (aucune APSA du CA3).

La moyenne est de 13,27, légèrement en dessous de la moyenne académique et en diminution par rapport à la session de 2023. Cette tendance est à surveiller.

La commission observe la hausse exponentielle du nombre d'élèves concernés par les épreuves adaptées : 2 en 2022, 14 en 2023 et 328 cette année. Si les contrôles adaptés permettent aux élèves de pratiquer une activité physique et de bénéficier d'au moins une note en EPS aux examens, cette tendance questionne la commission sur la santé des élèves de manière globale mais également sur l'offre de formation et les attendus des FCA au regard des caractéristiques des élèves.

## **4. Résultats de l'examen ponctuel (candidats libres ou bénéficiaires)**

### **4.1 Enseignement commun :**

Les épreuves obligatoires ponctuelles (EOP) se sont déroulées les 8 et 9 avril 2024 pour les trois diplômes BGT-BCP-CAP.

- Environ 1500 candidats convoqués
- 37 centres d'épreuves
- 250 jurys environ

#### **BGT**

-Nb inscrits : BCG : 282 ; BTN : 115 : total 397

-Absents : 119

-DI : 33

APSA	Sexe	Inscrits	Nb AB	Moyenne
Cross-training	Féminin	40	15	12,11
Cross-training	Masculin	54	20	14,69
Danse	Féminin	64	16	12,44
Danse	Masculin	9	3	12,89
Demi-fond	Féminin	151	42	8,99
Demi-fond	Masculin	166	48	9,99
Tennis de table	Féminin	133	43	11,16
Tennis de table	Masculin	161	50	12,75
Marche adaptée	Féminin	5	0	11,5

Marche adaptée	Masculin	3	2	8
----------------	----------	---	---	---

Absents : 119/397 (près de 30% d'absents et qui ont une note de 0/20).  
A cela s'ajoutent les DI : 33/397 soit 8 %

Au total ce sont près de 38 % de candidats qui ne se présentent pas aux épreuves auxquelles ils se sont inscrits. Si ce pourcentage demeure important, il est néanmoins en baisse de 3% par rapport à la session 2023. Cette année était marquée par l'introduction du cross training en tant qu'activité académique. Celle-ci profite aux garçons (meilleure moyenne de la session). Le réajustement des barèmes de la marche adaptée mais aussi les évolutions portées aux référentiels nationaux en demi-fond et en danse à compter de la session 2025 devraient pouvoir favoriser une meilleure réussite des candidats.

Et effet, les résultats obtenus sont toujours faibles et nous invitons les candidats à bien s'informer sur les barèmes et les critères d'évaluation et à prendre en compte les conseils prodigués dans les vidéos de préparation aux épreuves figurant sur le site EPS de l'académie.

L'écart des résultats F/G en tennis de table diminue de 0,4 points mais pour l'ensemble des activités proposées à l'évaluation, les résultats des filles sont inférieurs à ceux des garçons (ce qui n'était pas le cas l'année dernière).

### BCP :

Nb candidats BCP inscrits (396),  
Absents (44)  
Taux AB : 44/396= 11 %

Sexe	APSA	Inscrits	Absents	Inscrits	Moyenne
Féminin	Danse	48	7	48	12.20/20
Masculin	Danse	1	1	1	-
Total	Danse	49	8	49	12.20/20
Féminin	Demi-fond	100	5	100	9.75/20
Masculin	Demi-fond	54	7	54	9.65/20
Total	Demi-fond	154	12	154	9.71/20
Féminin	Tennis de table	126	13	126	10.82/20
Masculin	Tennis de table	53	7	53	13.50/20
Total	Tennis de table	179	20	179	11.59/20
Féminin	Cross training	6	1	6	12.60/20
Masculin	Cross training	8	3	8	11.96/20
Total	Cross training	14	4	14	12.28/20

Les moyennes des épreuves sont pour cet examen aussi très basses. Le cross training nouvelle, APSA académique, permet cependant une meilleure réussite des élèves et des filles en particulier. Le tennis de table est l'activité où l'écart F/G est le plus prononcé -2,68. Les résultats de la session 2022 étant présentés en fonction des couplages d'APSA choisis par les candidats et non par APSA, il n'a pas été possible de commenter l'évolution de ceux-ci.

### CAP :

Nb candidats CAP inscrits : 675  
Nb absents : 113  
Taux AB : 16,7%

APSA	Inscrits	Sexe	Absents	Moyenne
Danse	29	Féminin	12	9.91/20
Danse	1	Masculin	0	13.00/20
Danse	30	Total	12	10,08/20
Demi-fond	190	Féminin	24	10.31/20
Demi-fond	147	Masculin	19	12.66/20
Demi-fond	337	Total	43	11,34/20
Tennis de table	157	Féminin	32	10.79/20

Tennis de table	151	Masculin	26	11,84/20
Tennis de table	308	Total	58	11,32/20

Les moyennes des épreuves sont pour cet examen aussi très basses et assez homogènes dans les 3 APSA. Les résultats des filles sont inférieurs à ceux des garçons y compris en danse (10,08 en 2024 contre en 12,82 en 2023). Les écarts F/G sont importants : -2,35 en demi-fond et -1,05 en tennis de table.

### **Bilan qualitatif EPO**

La session 2024 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes malgré des taux d'absentéisme et d'inaptitude importants. Un changement d'installation est à envisager dans le département de la Haute-Savoie. Le cross-training semble mieux favoriser la réussite des candidats. Une attention particulière sera portée en 2025 sur l'épreuve de marche adaptée en raison de la modification du barème.

## **4.2 Enseignement optionnel**

Les épreuves pour l'enseignement optionnel et l'enseignement de spécialité se sont déroulées les 23 et 30 mai 2024 à Grenoble (piscine Clos d'Or, lycée et gymnase Vaucanson) et à Bonneville (lycée G. Fichet)

- EO 1<sup>ère</sup> Sauvetage : 8 candidats : 3 présents (11/20, 15/20, 15/20)
- EO terminale Badminton : 2 candidats : 2 AB

## **4.3 Enseignement de spé. 1<sup>ère</sup>**

- EPPCS 1<sup>ère</sup> renonçant Badminton : 1 candidat : 1 AB
- EPPCS 1<sup>ère</sup> renonçant Step : 2 candidats

Les résultats extrêmement faibles obtenus attestent d'une méconnaissance totale de l'épreuve et d'un manque de préparation (1,5 et 2/20).

# **5. Réflexions et préconisations pour la session 2025**

## **5.1 A destination des établissements**

La commission recommande aux établissements :

- d'anticiper autant que possible les opérations de saisies (protocoles d'évaluation et notes) afin de répartir la charge de travail sur l'année scolaire mais également de lister, en amont des dates de fermeture des applications, les éventuels problèmes pour permettre aux interlocuteurs concernés (élèves, responsables légaux, chefs d'établissement, services de la DEC et de la DSI du rectorat, chargé de mission examens, IA-IPR EPS) de les résoudre dans des délais moins contraints ;
- de préparer la tenue de la pré-commission par un conseil d'enseignement, de manière à ce que le référent examens soit en possession de tous les éléments nécessaires pour expliciter et préciser certains écarts de notes aux membres de la commission (exemple : déroulement de l'année scolaire). Cette recommandation est d'autant plus importante lorsque des particularités sont invoquées (présence de sportifs de haut niveau, pôles de haut niveau) ;
- de s'appuyer sur l'ensemble des éléments statistiques adressés en juin à l'issue de la CAHPN à tous les établissements et sur les éléments figurant dans le présent rapport pour mener une réflexion en conseil d'enseignement autour des choix programmatiques, didactiques et pédagogiques de l'année et des FCA ;
- de porter une attention particulière aux écarts F/G, importants et qui subsistent encore ;
- de structurer clairement le circuit et le contrôle des certificats médicaux et le suivi des inaptitudes totales et partielles, annuelles ou temporaires et de le porter à la connaissance de l'ensemble des personnes concernées et du chef d'établissement responsable des examens ;
- de questionner les niveaux d'exigences des attendus des AFL 2 et 3 en BGT et des AFLP 3-4-5-6 dans la voie professionnelle pour mieux les mettre en cohérence avec les caractéristiques et les ressources des élèves.

## **5.2 A destination de la commission nationale**

La commission souhaite porter à la connaissance de la commission nationale les remarques suivantes :

- l'abandon d'EPSNET au profit des deux outils CYCLADES (pour la saisie des protocoles d'évaluation) et SANTORIN (pour la saisie des notes) a nécessité une adaptation importante des enseignants. Elle a complexifié les opérations de saisie (saisie AFL par AFL) et augmenté leurs durées, ce, malgré le travail d'accompagnement, les évolutions et améliorations apportées en cours d'année.
- le vocabulaire de SANTORIN habituellement utilisé en matière de correction des écrits diffère de celui d'EPSNET (correction de copies, lots de correction). Ceci a pu entraîner des incompréhensions et des confusions pour certains.
- la synthèse des résultats proposée par l'application SANTORIN n'est ni très fonctionnelle, ni exploitable pour un travail statistique. La commission renouvelle ses remerciements à l'académie de Créteil et aux développeurs pour la mise à disposition du logiciel Commission EPS qui a permis une analyse statistique fine et un envoi facilité des résultats aux établissements.

Enfin, est-il envisageable de bloquer l'accès à SANTORIN aux enseignants à la date limite de saisie des notes fixée en académie afin d'éviter d'éventuelles fluctuations des moyennes à postériori pouvant perturber le travail de la commission d'harmonisation ?

## 6. Bilan général

La bascule d'EPSNET vers CYCLADES a permis cette année pour tous les établissements de l'académie, la finalisation de la rédaction et la validation par la CAHPN de l'ensemble des FCA. Dans cette optique, le choix a été fait de donner accès à la saisie des protocoles uniquement aux établissements ayant fait valider les FCA de toutes les APSA figurant dans les ensembles certificatifs.

La commission constate la qualité du travail d'élaboration des FCA pour chaque diplôme et très majoritairement la bonne mise en œuvre des protocoles d'évaluation par les équipes pédagogiques des établissements. Enfin, l'investissement des référents examens dans la bonne mise en œuvre des différentes procédures annuelles mérite d'être souligné.

Pour les IA-IPR EPS  
Cyril Hélay-Girard  
Isabelle Rongéot